

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE  
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Marly-Le-Roi  
**Correspondance** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
27 septembre 2023**

**PUBLIE LE : 17 OCT. 2023**

**Délibération n°230927-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt et un septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

**PRESENTS**

**LOUVECIENNES**

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE  
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT  
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE  
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE  
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**LOUVECIENNES**

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

**Communes non représentées**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unily  
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b><i>Délégués présents</i></b>	:	<b>7</b>
<b><i>Pouvoirs</i></b>	:	<b>1</b>
<b><i>Délégués comptant pour le vote</i></b>	:	<b>8</b>

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,  
**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 21 juin 2023 ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n°2023-22**

**OBJET** : Signature d'une convention pour la conférence : « Conversation désynchronisée »

Il a été décidé de signer la convention de production d'une conférence intitulée « Conversation désynchronisée » avec Madame Claude VUILLERMET sise 12 rue du Cherche midi 75005 PARIS.

Montant de la production : 150,00 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

**Décision n°2023-23**

**OBJET** : Signature d'une convention pour la conférence : « Parfums et parfumeurs à la cour de France »

Il a été décidé de signer la convention de production d'une conférence intitulée « Parfums et parfumeurs à la cour de France » avec Madame Alice CAMUS sise Résidence N°5 – 71 rue Gambetta 78120 Rambouillet.

Montant de la production : 150 € TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

**Décision n°2023-24**

**OBJET** : Réfection d'une noue fuyarde à noquet

Il a été décidé de confier la prestation à la Société Union Technique du Bâtiment, sise au 159 avenue Jean Lolive – 93500 Pantin.

Montant de la prestation : 4 618,18 euros HT, soit 5 541,82 euros TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

### **Décision n°2023-25**

**OBJET** : Mécénat de la Sté L'OREAL, dans le cadre de la participation à la mise en œuvre de l'exposition temporaire « Séduction et pouvoir, l'art de s'apprêter à la cour »

Il a été décidé :

- d'accepter le mécénat de la SA L'Oréal d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) afin de participer aux dépenses liées à la mise en œuvre de l'exposition temporaire.
- de concéder au mécène SA L'Oréal, une contrepartie en communication du mécénat à hauteur de 10% et une contrepartie matérielle du mécénat sous forme de distribution de billets d'entrées à hauteur de 5 000 € (cinq mille euros).

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

### **Décision n°2023-26**

**OBJET** : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'exposition temporaire « Séduction et pouvoir, l'art de s'apprêter à la cour »

Il a été décidé de demander une subvention d'un montant de 30 000 € (trente mille euros), à la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin de participer aux dépenses liées à la mise en place de l'exposition temporaire.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

### **Décision n°2023-27**

**OBJET** : Demande de don auprès de l'association les Amis du Domaine de Marly dans le cadre de la publication du catalogue d'exposition temporaire « Séduction et pouvoir, l'art de s'apprêter à la cour »

Il a été décidé d'accepter le don d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros), de l'Association des Amis du Domaine de Marly, afin de participer aux dépenses liées à la publication du catalogue d'exposition temporaire.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

### **Décision n°2023-28**

**OBJET** : Achat de deux humidificateurs « défensor PH15 »

Il a été décidé d'acquérir les deux humidificateurs auprès de la Société Condair SASU, sise 19 avenue Georges Bidault – Bât. 2 – 77435 Marne-la-Vallée.

Montant : 4 390,00 euros HT, soit 5 268,00 euros TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi

Transmis en préfecture et affiché le 17 OCT. 2023

**Pour Extrait Conforme**

**Florence ESNAULT**  
Secrétaire de séance



**Jean-François PERRAULT**  
Président du Syndicat Intercommunal

